

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 octobre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 septembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme BLED, M. MONTIER, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Secraie

SV/N° 2023 - 10 – 06

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que l'association Secraie, qui a pour vocation de promouvoir le terroir des coteaux du Sézannais, accepte en son sein les vigneronns qui sont en mesure de produire au moins 4 cuvées avec des raisins des coteaux du Sézannais, qui s'engagent dans une démarche de respect de la nature et de l'environnement, qui vinifient et commercialisent l'ensemble de leur récolte sans intermédiaire ou coopérative, et qui sont situés dans l'une des 12 communes constituant les coteaux du Sézannais.

Ils participent à des manifestations destinées aux professionnels du vin, mais souhaitent aussi faire connaître les coteaux du Sézannais à un public plus large et c'est ainsi qu'ils ont organisé pour la 1<sup>ère</sup> fois en octobre dernier, lors de la journée mondiale du Champagne Day, une manifestation sous la Halle qui a rassemblé plus de 300 personnes.

Compte tenu du succès de cette opération, les membres souhaitent la renouveler, occasion pour chaque personne présente, moyennant une entrée de 10 €, de déguster les différents champagnes d'une dizaine de récoltants-manipulants, d'acheter des produits locaux, et de découvrir des expositions, tout cela en musique.

Afin de permettre à l'association de bénéficier d'un soutien LEADER évalué à 3 000 € (montant plancher), le coût pour l'organisation de cette manifestation étant estimé à 5 833,21 €, il convient qu'elle obtienne une autre aide publique.

En exercice : 27  
Présents : 22  
Pouvoirs : 0  
Pour : 22  
Contre :  
Abstentions :

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association Secraie.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK